



**INFORMATION EXPRESS SUR LES
COTOREP/CDES/Maisons du Handicap
après le CTPMC du 19 Octobre 2005
et le CTPM du 2 novembre 2005**

Devant le ministre et ses représentants, la CGT, au CTPM du 2 novembre, a à nouveau soulevé la situation des COTOREP et CDES et les demandes des agents :

1. elle a rappelé son opposition au transfert des COTOREP et CDES dans les maisons du handicap ;
2. elle a réaffirmé l'attachement des agents au maintien du statut actuel, le fait que les agents voulaient continuer à traiter les dossiers des travailleurs handicapés comme ils le font en conscience depuis des années dans le cadre **du service public de l'Etat**, et qu'ils souhaitaient que ce traitement se fasse avec le maintien de toutes les dispositions du statut ;
3. les inquiétudes des collègues ne sont pas calmées par les réponses de l'administration et le ministre sait que la majorité des agents a clairement signifié son refus d'une mise à disposition, la pétition que la CGT a initié a reçu en quelques jours des centaines et des centaines de signatures.

La CGT a conclu en demandant la réouverture des discussions, discussions pour lesquelles elle est pour sa part prête immédiatement, discussions qui doivent s'ouvrir en prenant en compte la question fondamentale pour les agents : ils ne veulent pas être mis à disposition.

Le ministre, et son représentant, Monsieur RAPOPORT, ont répondu :

- ils vont faire une nouvelle circulaire avec les réponses aux questions des agents pour prendre des engagements ;
- aucun agent ne sera sollicité pour donner son accord à une mise à disposition tant qu'il n'y aura pas de réponses à toutes les questions ;
- une consultation peut s'ouvrir avec les syndicats, c'est pour cela qu'un CTPM a été prévu fin novembre, début décembre mais Monsieur RAPOPORT ne refusera pas de recevoir les syndicats qui le souhaiteraient.

La CGT a donc décidé de demander ce jour une entrevue au secrétaire général du ministère.

Elle appelle tous les agents à faire part des initiatives prises, des questions posées, des demandes, de l'état de la mobilisation.

Informations à remonter aux adresses mail suivantes :

- syndicat.cgt@cgt.travail.gouv.fr
- syndicat-cgt-unas@sante.gouv.fr
- syndicat-cgt-dr35@sante.gouv.fr

Elle ira à cette entrevue avec un mandat clair : les agents ne veulent pas être mis à disposition dans les Maisons du Handicap. C'est à cela que le ministre doit répondre.